

L'ensemble des Organisations Syndicales représentatives d'IBM France réalisent la déclaration suivante lors de la réunion du 13 avril 2016 :

Les organisations syndicales IBM (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, UNSA) rappellent qu'elles sont totalement opposées aux licenciements économiques et que l'objectif premier de la négociation d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, comme son nom l'indique, doit être d'éviter tout licenciement (article L.1233-61 du code du travail).

La restructuration qu'on nous présente est importante en termes d'effectif, d'organisation et d'impact social par rapport à GTS et certains services. 360 suppressions partout en France, les besoins d'accompagnement sont très différents d'un salarié à l'autre (les bassins d'emploi comme Paris et Aubière sont très différents) . On doit élaborer des mesures d'accompagnement qui doivent satisfaire les salariés et c'est impossible dans le calendrier proposé.

L'importance du plan, 360 postes, et sa complexité, ses conséquences (impact sur les salariés , les clients...) Impose de laisser un temps optimum pour la négociation, et en conséquence la date du 25 Avril proposée comme date de finalisation d'un projet d' accord sur les mesures d'accompagnement nous paraît irréalisable. Ce calendrier ne nous permet pas de proposer des solutions alternatives.

La loi nous autorise une période de 4 mois pour que les instances rendent leur avis, donc nous proposons que ces 4 mois soient utilisés pour travailler sur l'accord majoritaire en question. On a besoin des rapports des experts pour engager nos signatures.

Nous exigeons de revoir : le périmètre du plan concernant les catégories professionnelles ouvertes au volontariat, qui dans sa définition actuelle laisse peu de place aux possibles redéploiements permettant d'éviter des licenciements .

Ne pas nous écouter poserait la question : « quelle est cette société qui veut bâcler en 4 semaines la suppression de 360 postes ? et qui ne tient pas compte des revendications des Os qui portent les attentes des salariés ?

En conséquence nous vous proposons ce calendrier en phase avec nos demandes, et qui n'engagent en rien les parties.

A partir de cette déclaration, la direction explique que le calendrier doit être le plus court possible de son point de vue, trouve inadmissible nos propositions de réunions et suspend la séance...

Les Organisations Syndicales appellent à la réalisation d'assemblées générales des salariés sur chaque site.